

BUT

literie



**Le livret de
garantie Nuit Faubourg**

but.fr

Préambule

Conscient des exigences qu'impose l'utilisation quotidienne d'une literie et soucieux d'une satisfaction durable de ses clients, BUT vous offre une garantie jusqu'à 10 ans couvrant les défauts de fabrication sur tous les matelas, sommiers et têtes de lit de la marque NUIT FAUBOURG.

TABLE DES MATIÈRES

Périmètre et conditions de la garantie	2
Durée de la garantie	2
La mise en œuvre de la garantie	5
Les exclusions de garantie	6
Les conseils d'entretien et d'utilisation	8
Sécurité	9
Les rappels des garanties légales	10

Périmètre et conditions de la garantie

La présente garantie porte sur les matelas, sommiers et têtes de lit de la marque NUIT FAUBOURG hors textile de nuit, couettes et oreillers qui font l'objet d'une garantie spécifique. Cette garantie s'applique pour des produits neufs et vendus dans les magasins BUT, BUT COSY, BUT CITY, BUT.FR et les produits vendus par BUT sur des marketplaces tierces, hors modèles d'exposition et produits «vendu en l'état».

La présente garantie :

- s'applique exclusivement dans le cadre d'un usage domestique et intérieur et donc pour des produits qui ne sont en aucun cas destinés à être installés dans des établissements recevant du public, ou dans des locaux professionnels.
- ne s'applique pas non plus en cas de mise en location ou d'équipement de logement donné en location ou en gîte, ou mise à la disposition de tiers de quelque façon que ce soit.

La garantie literie BUT commence à partir de la date de livraison ou de l'emport du produit par le client qui agit en tant que consommateur. Elle est inces-sible, sauf transmission aux héritiers en cas de décès de l'acquéreur.

La garantie s'applique sous réserve d'une installation correcte respectant en particulier les notices de montage, d'un entretien régulier et d'une utilisation normale et sûre du produit.

Les produits ayant subi une quelconque modification, sauf par le prestataire désigné par le magasin BUT, après l'achat ne sont pas couverts par cette ga-rantie.

Durée de la garantie

Afin de vous laisser profiter de votre literie NUIT FAUBOURG en toute sérénité, nous avons élevé notre niveau d'exigence en garantissant les produits 10 ans (hors textile nuit, couettes et oreillers).

Les sommiers, matelas et têtes de lit NUIT FAUBOURG bénéficient ainsi d'une garantie de 10 ans avec un principe de dégressivité à partir de la 3ème année.



NUIT FAUBOURG



La garantie ne s'applique qu'après examen par BUT ou l'un de ses sous-traitants du produit, soit via expertise photo à distance, soit par examen physique du produit par un technicien. Si la réparation ou la remise en état des éléments garantis s'avérait impossible, le magasin vendeur se réserve la possibilité de procéder en lieu et place de la réparation à un échange par un produit équivalent de remplacement La prise en charge du coût par le magasin vendeur étant affectée de la dégressivité suivante (le solde étant à la charge du client).

Pendant les deux premières années à compter de la date d'emport ou de livraison, la garantie est totale à hauteur de 100% de la valeur et couvre tous les frais de réparation, de remplacement de produits et de transport.

Il est ensuite tenu compte d'une diminution de valeur due à l'utilisation.

3ème année : la garantie est assurée à hauteur de 80% de la valeur.

4ème année : la garantie est assurée à hauteur de 70% de la valeur.

5ème année : la garantie est assurée à hauteur de 60% de la valeur.

6ème année : la garantie est assurée à hauteur de 50% de la valeur.

7ème année : la garantie est assurée à hauteur de 40% de la valeur.

8ème année : la garantie est assurée à hauteur de 30% de la valeur.

9ème année : la garantie est assurée à hauteur de 20% de la valeur.

10ème année : la garantie est assurée à hauteur de 10% de la valeur.

Les frais de transport et de gestion de dossier, si la demande est justifiée, restent eux à la charge de BUT durant les 10 ans de garantie client, garantie prenant effet à compter de la date d'emporter ou de livraison.



Nf. NUIT FAUBOURG

La mise en œuvre de la garantie

La garantie literie BUT couvre la réparation ou le remplacement du produit dans le cas d'un défaut de fabrication susceptible d'affecter l'usage normal ou la sécurité à l'usage du produit.

Afin de déclencher votre garantie Amatiss, dont les conditions sont énoncées aux présentes, il est indispensable de présenter votre ticket de caisse ainsi que votre bon de commande et/ou facture attestant de la date de livraison ou d'emport de votre literie achetée dans l'un des magasins BUT, BUT COSY ou BUT CITY. En cas de ventes à distance, le bordereau de livraison ainsi que la facture vous seront demandés. Il est donc important de bien conserver votre preuve d'achat.

Hormis la mise en œuvre, durant les délais légaux applicables uniquement, des garanties légales restant en toute hypothèse acquise au client (garantie de conformité et garantie des vices cachés), BUT ou son prestataire mandaté pour la prise en charge du dossier de garantie examinera le produit pour valider ou non le déclenchement de la présente garantie et le cas échéant procéder :

- Soit à la réparation du produit défectueux
- Soit à son remplacement par le même article ou un article comparable et compatible.

BUT prendra à sa charge, le cas échéant avec application de la dégressivité, les frais de réparation, les pièces de rechange, la main d'œuvre ainsi que les frais de déplacement des équipes mobilisées au domicile du client dans la cadre de la mise en œuvre de la garantie (et dans la limite où les frais de réparation n'excèdent pas une solution de remplacement du produit).

Les garanties s'appliquent aux éléments remplacés ou réparés durant la période de garantie, dans la limite de la durée de garantie restant à courir à compter du jour du remplacement ou de la réparation. En toute hypothèse, l'intervention ou la réparation restera sous garantie BUT six mois, ou, s'il en existe, durant la durée de garantie initiale restant à courir.

En cas d'impossibilité totale de réparation et dans le cas où le produit n'est plus vendu chez BUT et ne peut plus faire l'objet d'un échange standard, ou si le montant des réparations dépasse la valeur de l'article défectueux, BUT proposera un article de remplacement approprié.

Lorsque l'intervention a lieu dans des conditions inhabituelles (accès par bateau en îles côtières, par télécabines en montagne...), l'intervention peut faire l'objet d'une facturation spéciale, pour laquelle un devis vous sera préalablement communiqué.

Les exclusions de garantie

Sont expressément exclus du bénéfice de la garantie :

- Un entretien ou un usage non conforme du matelas, du sommier et/ou de la tête de lit.
- Un usage non domestique tel qu'un usage professionnel, collectif, ou dans un lieu public.
- Une usure ou une décoloration des couils et des fils.
- Les dommages ayant pour origine une cause externe au produit ou un usage anormal, du type : mauvaise utilisation, coupures, entailles. Toute imprégnation par un liquide, urine, sang, sécrétion quelconque, les réactions chimiques ou électrochimiques, la rouille, la corrosion, erreur de manipulation, brûlures, salinité, toutes déformations dues à un problème d'humidité et/ou chaleur, ou un dégât des eaux ou autres salissures visibles.
- L'usure normale et graduelle inhérente aux produits, compte tenu de la durée de vie et du comportement communément admis pour des produits semblables, les singularités du matériau et aléas propres à l'évolution des matériaux naturels.
- Les dommages résultant d'un entreposage, d'une installation ou d'un montage non conforme aux instructions BUT et/ou aux règles de l'art (sauf si celle-ci a été faite par BUT ou un prestataire agréé par l'Enseigne).
- Les dommages résultant du non-respect des consignes d'utilisation ou d'une utilisation abusive et/ou impropre (produits qui ont par exemple été utilisés à l'extérieur).
- Les dommages consécutifs à un non-respect des instructions d'entretien comme les produits nettoyés avec de mauvaises méthodes ou produits.
- Les dommages provoqués par l'intrusion d'insectes ou de parasites provenant de l'habitation ou de tout autre élément extérieur.
- Intervention ou réparation effectuée sur le produit par des personnes autres que celles agréées par le vendeur.

- L'utilisation du matelas ou du sommier dans un endroit humide ou insuffisamment aéré, défaut de ventilation (VMC), ce qui donne lieu à l'apparition de moisissures.

- L'utilisation du matelas sur un sommier non adapté ou mal placé.

- Les frais de nettoyage s'il s'avère nécessaire de nettoyer pour effectuer la réparation.

- Les dommages survenant lors du transport ou du déménagement des produits par le client, l'un de ses représentant sous sa responsabilité ou tout tiers.

- Guerre étrangère, guerre civile, acte de terrorisme ou de sabotage commis dans le cadre d'actions concertées de terrorisme ou de sabotage, grève, émeute ou mouvement populaire, vols, acte de vandalisme notamment dans le cadre d'un cambriolage, inondations, Les éruptions de volcans, tremblements de terre, inondations, raz-de-marée ou cataclysmes

- Les effets directs ou indirects liés à une explosion, un incendie, un dégagement de chaleur.

- La mise en location ou l'équipement de logement donné en location ou en gîte, ou mis à la disposition de tiers de quelque façon que ce soit.

- Les mécanismes électriques des matelas et sommiers incluant les télécommandes.

- Le matelas peut après un certain temps perdre jusqu'à 15 % de sa hauteur ou 20 % de sa rigidité. Du fait de l'utilisation, les matériaux de garnissage de la housse du matelas peuvent être comprimés de manière permanente jusqu'à 65 % de leur épaisseur d'origine. Il va de soi que ces évolutions normales ne sont pas couvertes par la garantie.

- Les dommages résultant du non-respect des consignes d'entretien, d'utilisation et de sécurité telles que définies en page suivante.

Les conseils d'entretien et d'utilisation

Il est rappelé que le fabricant de literie fournit une notice d'entretien. Il est en outre rappelé les points complémentaires suivants dont le non-respect constitue un cas d'exclusion de garantie.

A. Généralités :

1. Toute tache doit être nettoyée rapidement :

- Éponger les liquides aussitôt à l'aide d'un chiffon doux en tamponnant.
- Pour les tâches épaisses (pâte à tartiner, confiture, ketchup, et autres...) préalablement enlever le gros de la tâche avec une cuillère.
- Pour éviter d'étaler la tâche procéder au nettoyage de l'extérieur de la tâche vers l'intérieur de celle-ci.

2. Ne jamais utiliser de solvant, de produits agressifs, abrasifs tels que, alcools, cirage à chaussure, et autres produits non adaptés.

3. Ne pas détrempier le revêtement et ne pas sécher au sèche-cheveux ou en l'exposant au soleil.

4. Ne jamais frotter le revêtement.

5. Pour tout produit d'entretien ou de rénovation spécifique, vérifier la compatibilité des produits que vous appliquez avec le support à entretenir. Se reporter à la notice d'utilisation du produit d'entretien.

6. Prenez garde lors du nettoyage de votre sol de ne pas mouiller les pieds bois ou métal de votre sommier (risque de rouille / détérioration).

B. Les revêtements en textile enduit de polyuréthane (PU)

Le revêtement PU est sensible par nature au sébum et à la sueur : un nettoyage fréquent des zones exposées est à effectuer à l'aide d'un produit non acide type savon de Marseille.

C. Veuillez respecter la plage de poids de votre matelas compatible avec votre sommier coffre.

D. Ne tirez pas votre sommier ou ne le poussez pas pour le déplacer, si vous souhaitez le déplacer soulevez le en le prenant par la base, si sommier coffre celui-ci doit être déplacé fermé.

E. Éviter l'exposition direct prolongée aux rayons de soleil, de la lune, ou de sources lumineuses puissantes, qui peuvent provoquer des décolorations.

F. Ne vous asseyez pas sur le matelas lorsque le sommier coffre est ouvert ou partiellement ouvert.

Sécurité

A. Respecter strictement la notice du fabricant.

B. Ne sautez pas sur votre sommier et ne jamais l'utiliser sans matelas.

C. Ne pas laisser les enfants jouer avec votre sommier coffre et à proximité sans surveillance (risque d'étouffement et de pincement).

D. Veillez à ne pas ouvrir votre sommier coffre avec une charge autre que votre matelas dessus.

E. Il convient que tous les dispositifs d'assemblage soient toujours convenablement serrés et régulièrement vérifiés et resserrés si nécessaire.

F. Prenez garde à tout risque de pincement et d'écrasement lors de l'ouverture et de la fermeture des sommiers coffre.

Les garanties légales de conformité et des vices cachés

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale. Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien. Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

1. Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;
2. La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;
3. La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur

supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4. La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

